

Programme de formation Habilitation mécanique M1 M2 MR MC

Objectifs de la formation

- Reconnaître les risques d'ordre mécanique et savoir s'en protéger
- Réaliser les travaux à effectuer en sécurité (M1 MR)
- Encadrer en sécurité des travaux d'ordre mécanique (M2) sur des ouvrages mécaniques et thermodynamiques hors énergie
- Travailler en sécurité en sachant identifier les risques mécaniques et appliquer les procédures de consignation/déconsignation (MC)
- Respecter (M1 MR) et faire respecter (M2) les mesures de prévention et les consignes de sécurité en cas d'incendie ou d'accident

Personne concernée et Prérequis

Toutes les personnes qui interviennent sur ou à proximité d'installation, d'équipements ou de machines présentant des risques mécaniques (pièces en mouvement, pression, levage, fluide sous pression, énergie mécanique stockée...)

Accessibles aux personnes en situation de handicap

Méthodes pédagogiques

Modalité: en présentiel

Méthodes pédagogiques : Méthode participative sous forme d'échanges d'expériences

Outils pédagogiques interactifs (vidéo projection) - Présentation de cas concrets

Modalités d'évaluation : Evaluation en fin de formation permettant d'obtenir l'avis après formation de délivrer l'habilitation mécanique M1 M2 MR MC

Intervenant : Formateur qualifié possédant une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et détenteur des habilitations correspondantes.

Organisation

Nombre de participants : 4 à 10 participants

Durée: 7 heures soit 1 journée

Cette formation est sanctionnée par une attestation de fin de formation. Délivrance d'une attestation de formation et d'un titre d'habilitation

Modalités d'accès :

- Par l'employeur (plan de développement des compétences/OPCO)
- A l'initiative du salarié (plan de développement des compétences/fonds propres)
- Par un particulier (fonds propres)

Délai d'accès :

- En intra : dates, horaires et lieu de votre choix
- En inter : consulter le calendrier

Modalité d'évaluation

Test de positionnement

OCM

Exercice pratique

Questionnaire de satisfaction

Recyclage

Recommandé tous les 36 mois

Modalités financières

Nous consulter

Plan de développement des compétences OPCO

Habilitation SST : n°1488867/2020/SST-01/0/23 Habilitation PRAP : H33481/2024/Prap-IBC-1/0/23



Programme de formation Habilitation mécanique M1 M2 MR MC

Contenu de la formation

- Réflexion sur l'accident (type, causes, conséquences)
- Responsabilités civiles et pénales
- Déclaration d'accidents du travail
- Risques mécaniques purs
- Risques thermodynamiques purs
- Risques dus aux machines et ouvrages
- Identification et signalisation des risques
- Analyse de risques et plan de prévention
- Législation
- Régimes d'intervention (consignation, isolation, condamnation)
- Appareils de contrôle et de surveillance
- Moyens de prévention :
 - Protection par suppression du risque
 - Protection collective
 - Protection individuelle
 - Plan de prévention
 - Premiers secours et alarmes

Réglementation

Le Décret 88-1056 du 14/11/1988 précise l'obligation de formation pour chaque travailleur exerçant dans un environnement électrique hors ou sous tension et dans un environnement mécanique et thermodynamique. Cette obligation s'entend sur les habilitations mécanique M0, M1, M2, MR et MC

On parle de risques mécaniques dès lors où un élément est en mouvement et peut entrer en contact avec le corps humain. Ce contexte s'applique, essentiellement, aux équipements industriels ou aux machines mais, également, aux outils, fluides ou projections de matériaux.

Habilitation SST : n°1488867/2020/SST-01/0/23 Habilitation PRAP : H33481/2024/Prap-IBC-1/0/23